

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZ200N - 3167770219951

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais.

Restrictions d'emploi recommandées : À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu.  
Ne pas dépasser les doses adéquates.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : COMPO France SAS  
Zone Industrielle  
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25  
Adresse e-mail : info@compo.fr

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

**RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Non applicable.

**3.2. Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sulfate ferreux monohydraté	(N° CAS) 17375-41-6 (N° CE) 605-688-1 (REACH) 01-2119513203-57-XXXX	< 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZZ00N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex: tissu, laine). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

<b>Sulfate de calcium (7778-18-9)</b>	
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Ministère du travail (France, 7/2012) - Notes	Brochure INRS Ed 984, juillet 2012 - valeurs limites indicatives VME: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.

<b>Sulfate ferreux monohydraté (17375-41-6)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	2,8 mg/kg de poids corporel/jour
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
Aiguë - effets systémiques, orale	20 mg/kg de poids corporel
A long terme - effets systémiques, orale	0,28 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,4 mg/kg de poids corporel/jour

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### **Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux : Inutile dans les conditions normales d'utilisation. Éviter le contact avec les yeux.
- Protection des mains : Remarques: inutile dans les conditions normales d'utilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues.
- Protection respiratoire : Non requis. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : Solide (granuleux).
- Couleur : Brun.
- Odeur : Inodore.
- pH : Donnée non disponible.

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible.

Pression de vapeur : Donnée non disponible.

Densité relative : Donnée non disponible.

Solubilité(s) Hydrosolubilité : Soluble.

Température de décomposition : Donnée non disponible.

Propriétés explosives : Non explosive.

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes. Oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

**Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg. Méthode: estimation de la toxicité aiguë.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Non classé

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Produit**

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit**

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

---

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit**

Remarques : Donnée non disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

**Cancérogénicité**

**Produit**

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit**

Remarques: Non classé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit**

Remarques: Non classé

**Danger par aspiration**

**Produit**

Donnée non disponible.

---



**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Sulfate ferreux monohydraté**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation en vigueur.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

N° ONU (ADR) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
N° ONU (IMDG) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
N° ONU (IATA) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
N° ONU (ADN) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
N° ONU (RID) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Désignation officielle de transport: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
(ADR)  
Désignation officielle de transport: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
(IMDG)  
Désignation officielle de transport: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
(IATA)  
Désignation officielle de transport: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
(ADN)  
Désignation officielle de transport: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
(RID)

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

---

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR**

Classe(s) de danger pour le transport: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
(ADR)

**IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
(IMDG)

**IATA**

Classe(s) de danger pour le transport: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
(IATA)

**ADN**

Classe(s) de danger pour le transport: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
(ADN)

**RID**

Classe(s) de danger pour le transport: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
(RID)

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.  
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non.

Polluant marin : Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse.

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations UE**

ICPE	Non concerné
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59)	Non applicable
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non applicable
Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non applicable
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs	Non applicable

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral de H- et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.

12/14

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Abréviations et acronymes:**

N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne

**Engrais Gazon 4 Actions 10 kg - A4GAZZ200N - 3167770219951**

Référence : FDS\_1048\_N  
Version: 2022-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 10/02/2022

NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
VLB	Valeur limite biologique
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.